

Votre contact

Cécilia COLIN
05 49 61 20 66
colinc@poitou.ifrb.fr

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Public

L'employeur et toute personne cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amianté ou présence suspectée d'amiante.

Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Savoir lire et écrire le français.

Présentation de l'attestation de compétence délivrée à l'issue de la formation préalable (délai 3 ans maximum).

Fourniture par l'employeur, d'un document attestant l'**aptitude médicale*** au poste de travail du travailleur, prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire).

*Indispensable à la délivrance de l'attestation de compétence.

Moyens pédagogiques et supports

Exposés, questions-réponses et démonstrations.

Cas pratiques sur plateforme pédagogique (adaptés aux activités concernées).

Films pédagogiques.

Quizz tout au long de la formation.

Profil de l'intervenant

Formateurs qualifiés.

Techniciens ou ingénieurs disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques.

Informations complémentaires

Les participants sont invités à se munir d'une clé USB.

Se munir des **EPI de base** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants). **En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques, et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra pas être validée et délivrée.**

10 stagiaires maximum

Objectifs de la formation

S'inscrire dans le contexte réglementaire relatif à la prévention du risque Amiante

Objectifs pédagogiques

Identifier les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante

Définir les procédures adaptées aux interventions et un mode opératoire

Expliquer les consignes aux opérateurs

Réagir face aux situations anormales

Contenu

Rappel des propriétés de l'amiante et de ses effets sur la santé

L'identification des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis, les rapports de repérage

Les exigences du code de la santé publique et du Code du Travail

L'évaluation des risques

La maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle et collective

Les procédures et les modes opératoires adaptés à la prévention du risque

Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante

Si réussite aux tests et sur présentation de l'aptitude médicale, délivrance d'une attestation de compétence.

Critères et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.